



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 120114

Texte de la question

M. Alain Marty souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur les nombreuses pétitions et courriers qui expriment le refus des habitants et des élus des communes rurales de la Moselle d'assister à la fermeture partielle, par la diminution des horaires, des bureaux de poste. En effet, le maintien des services publics en milieu rural est indispensable car il répond à une logique d'équilibre territorial du pays. Compte tenu de l'évolution constatée des services postaux, beaucoup s'inquiètent qu'elles puissent perdre la qualité de prestataire du service universel postal en France. Même si chacun reconnaît que La Poste, qui assume une mission de service public, doit s'adapter aux nouvelles réalités économiques qu'elle rencontre, cela ne doit pas pour autant se traduire par une dégradation de la qualité du service pour les usagers. Or force est de constater que pour La Poste, on assiste trop souvent à un processus insidieux de réduction des horaires d'ouverture des bureaux sous prétexte d'une clientèle insuffisante et d'un calcul de taux de fréquentation souvent contesté par la population et les élus municipaux. La réduction de l'amplitude horaire oblige ensuite de nombreux usagers à se tourner vers d'autres bureaux, ce qui crée une spirale conduisant progressivement à la fermeture pure et simple du bureau de poste. La Poste se doit pourtant d'accorder une attention toute particulière à sa présence territoriale, notamment rurale, afin d'assurer un service public de qualité accessible à tous. Or les diminutions d'horaires et les fermetures partielles des bureaux de La Poste entraînent une dégradation du service public postal. En conséquence il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement sur ce dossier essentiel en termes d'aménagement du territoire et de maintien des services publics de qualité en milieu rural.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120114

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2289